

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**P2026-026**  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
011-211102033-20260408-P2026-026-AR  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/04/2026  
Publication : 09/04/2026  
Pour le Maire Gérard FORCADA



**PORTANT DÉLÉGATIONS PERMANENTES DE FONCTIONS  
À M. JÉRÔME BACAVE-ESTÈVE  
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ**

**Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,**

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 2026-38 du 28 mars 2026 portant élection du Maire ;  
Vu la délibération n° 2026-39 du 28 mars 2026 portant détermination du nombre des adjoints au Maire ;  
Vu la délibération n° 2026-40 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une délégation permanente de fonctions à M. Jérôme BACAVE-ESTÈVE afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 8 avril 2026, M. Jérôme BACAVE-ESTÈVE, conseiller municipal, est délégué auprès du Maire dans les domaines suivants : Viticulture et questions en lien avec l'Agriculture.

**Article 2 :** Ces délégations de fonctions n'entraînent pas délégation de signature.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

**Article 5 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Jérôme BACAVE-ESTÈVE

08/04/2026

À Lézignan-Corbières, le 8 avril 2026

**Le Maire,**

Gérard FORCADA



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte